

## **Permanences écrivains publics**



Le Centre Communal d'Action Sociale organise des permanences avec des écrivains publics pour vous aider dans vos démarches administratives.

### ▼ Contenu

Les permanences avec les écrivains publics ont lieu de 8h45 à 11h30 :

- les trois premiers lundis de chaque mois au CCAS
- le dernier lundi de chaque mois à la résidence Nungesser et Coli

Il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès du CCAS pour bénéficier de ce soutien.

Tel. 01 30 40 45 79